PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : *le 8 avril 2019.*

Date de convocation du conseil municipal *: le 1er avril 2019.*

Lieu du conseil municipal : *Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE*

Heure du conseil municipal : *la séance est ouverte à 20 h 30.*

Listes des présents, absents et pouvoirs *:*

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Virginie CAZAUX, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Frédéric MERLY, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Jacques RIZZO, Annie SUD, Barbara TROUGNAC.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Jocelyn CIMBER, Carine RIBEIRO-SAND.

Nomination de la secrétaire de séance *: Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.*

I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE (19/2019)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Investissement :	déficit : 200 428.43 €.
Section Fonctionnement :	excédent : 97 506.24 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2018 de la commune.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT (20/2019)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du budget annexe lotissement qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Investissement :	0 €.
Section Fonctionnement :	0 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2018 du budget annexe lotissement de la commune.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

III. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 « COMMUNE » (21/2019)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

IV. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 « BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT » (22/2019)

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

V. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 (23/2019)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'affectation du résultat ci-dessous :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **C Résultat à affecter** **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		97 506,24 € 297 882,21 € **395 388,45 €**
D Solde d'exécution d'investissement		436 824,65 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-6 178,00 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**0,00 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**395 388,45 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		300 000,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		95 388,45 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat tel que proposé.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

VI. SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (24/2019)

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune de la manière suivante :

3ème âge :	300.00 €
Assodezil :	300.00 €
Comité des Fêtes :	5 000.00 €
Foyer rural :	1 000.00 €
Saint Clar Multisports :	200.00 €
Association des écoles :	460.00 €
Association Avenir Muretain :	200.00 €

Virginie CAZAUX demande comment sont attribuées ces sommes notamment pourquoi certaines associations ont plus que d'autres ? Monsieur GASQUET lui indique que :

- l'association de football utilise désormais les installations communales et ils n'ont pas demandé de subvention,
- l'association du Karaté avait demandé une subvention de 800 €. Ils utilisent le club house toute la semaine et ils ne font pas le ménage. Ils seront d'ailleurs convoqués à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions comme mentionnées ci-dessus et de prévoir les sommes au BP communal 2019, article 6574.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN

Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

VII. DEMANDE DE SUBVENTION D'ASSOCIATION EXTERIEURE A LA COMMUNE (25/2019)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Rieumes Football Club Savès 31 qui sollicite une subvention.

Monsieur le Maire rappelle que la commune octroie des subventions seulement aux associations ayant une action sur le territoire de la commune, aussi il propose de ne pas octroyer de subvention à cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention à cette association.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

VIII. TAXES LOCALES 2019 (26/2019)

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au vote des taux des taxes locales. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2018, soit :

Taxe habitation : 14.48 %
Taxe foncier bâti : 21.73 %
Taxe foncier non bâti : 103.42 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le taux des taxes pour l'année 2019 de la façon suivante taxe habitation : 14.48 %, taxe foncier bâti : 21.73 % et taxe foncier non bâti : 103.42 %.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX

Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

IX. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE (27/2019)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2019 de la commune équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section Investissement : 1 326 704 €.
Section Fonctionnement : 924 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2019.

Nom des votants :

Prénoms	**Noms**
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

X. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT COMMUNAL DE SAINT CLAR DE RIVIERE 2019 (28/2019)

Etant donné que la commune ne dispose pas de toutes les données chiffrées pour l'élaboration du budget annexe « lotissement communal Saint Clar de Rivière », Monsieur le maire propose, dans la mesure où il s'agit d'un budget annexe de différer son adoption.

Il demande pour cela l'avis du conseil municipal.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de différer le vote du budget annexe 2019 « lotissement communal Saint Clar de Rivière ».

Nom des votants :

Prénoms	**Noms**
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA

Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

XI. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C920 (en partie) POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DES FÊTES - D.E.T.R. 2020 (29/2019)

Monsieur le maire indique aux conseillers municipaux que la superficie de la salle des fêtes est trop petite afin d'accueillir convenablement et en toute sécurité les participants aux différentes manifestations organisées par la commune, les écoles et les associations.

Il propose donc d'acquérir la parcelle cadastrée C920 en partie, soit environ une superficie de 1600 m² afin de procéder à cet agrandissement. Un géométrage sera commandée afin d'en délimiter exactement la superficie. Monsieur le maire présente par ailleurs la proposition de vente de la propriétaire de la parcelle, Madame AGUILAR Danièle au prix de 200 000 €. Le service des Domaines a été sollicité et la valeur vénale de ce bien a été estimée à 184 000 € avec une marge de négociation possible de + ou – 10 %.

Monsieur le Maire propose donc de se porter acquéreur de la parcelle C920 en partie au prix de 200 000 € et de solliciter une D.E.T.R. au titre de 2020.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'opération ci-dessus énoncée, sollicite l'Etat (D.E.T.R. 2020) pour le financement de cette opération, décide de passer l'acte devant Maître VERDIER Jean Christophe, notaire à SAINT –LYS ou devant le notaire du vendeur.

Nom des votants :

Prénoms	**Noms**
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

XII. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C1208 POUR L'EXTENSION DE L'AIRE DE JEUX : CONTRAT DE TERRITOIRE 2020 ET D.E.T.R. 2020 (30/2019)

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que lors de l'acquisition de la propriété de Monsieur Philippus THIECKE sise 14 Grand Place, la parcelle cadastrée C1208 a été omise, aussi, il convient de régulariser la situation.

Il propose donc d'acquérir cette parcelle représentant une superficie de 441 m² afin de procéder à l'agrandissement de l'aire de jeux. Monsieur le maire présente par ailleurs la proposition d'achat de la commune au prix de 10 000 €, accepté par le vendeur.

Monsieur le Maire propose de solliciter une D.E.T.R. sur la programmation 2020 et de se positionner pour le Contrat de Territoire de 2020.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'opération ci-dessus énoncée, sollicite l'Etat (D.E.T.R. 2020) et le Conseil Départemental (contrat de territoire 2020) pour le financement de cette opération et décide de passer l'acte devant Maître VERDIER Jean Christophe, notaire à SAINT –LYS.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

XIII. ACHAT DE MOBILIER POUR LA NOUVELLE CLASSE ELEMENTAIRE CONTRAT DE TERRITOIRE 2019 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°13/2019 (31/2019)

Monsieur le maire indique aux conseillers municipaux qu'un courrier de l'Inspection Académique nous informe de l'ouverture d'une classe élémentaire sous réserve que les locaux le permettent. Aussi, en prévision de l'ouverture de cette nouvelle classe, il convient de procéder à l'achat de mobilier.

A ce titre, plusieurs fournisseurs ont été contactés pour l'établissement de devis en collaboration avec l'équipe enseignante. Monsieur le Maire présente donc :

- Le devis de l'entreprise MANUTAN pour un montant de 9 859.30 € HT,
- Le devis de l'entreprise COMAT ET VALCO pour un montant de 10 850.00 € HT,
- Le devis de l'entreprise VEDIF pour un montant de 10 147.69 € HT.

Compte tenu des prestations et des tarifs proposés, Monsieur le maire propose de retenir le devis de l'entreprise MANUTAN.

D'autre part, conformément aux directives de l'Inspection Académique et pour des raisons de sécurité, une classe existante doit être déplacée dans l'autre aile afin de ne pas laisser la nouvelle classe isolée. A ce titre 2 tableaux supplémentaires doivent être achetés. L'entreprise MANUTAN a été sollicitée pour un devis supplémentaire qui s'élève à 462.74 € HT.

Aussi le montant global retenu s'élève à 10 322.04 € HT

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'opération ci-dessus énoncée, valide les devis de l'entreprise MANUTAN pour un montant de 10 322.04 € HT et sollicite le Conseil Départemental pour le financement de cette opération.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

XIV. TARIF VENTE DE BOIS (32/2019)

Monsieur le maire indique aux conseillers municipaux la nécessité de modifier le tarif de la stère de bois que la commune vend aux administrés.

Actuellement à 40.00 €, il désire la passer à 45 € et demande son avis au conseil municipal.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'augmentation de la stère de bois à 45 €.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

XV. BAIL COMMERCIAL 8 GRAND PLACE (33/2019)

Monsieur le maire indique au conseil municipal que le local sis 8 Grand Place sera courant mai 2019 loué à Madame Kaïna BENYOUNES afin d'y exercer son activité d'esthéticienne.

Le bail est consenti pour une durée de 3/6/9 ans moyennant un loyer mensuel de 350.00 € révisable annuellement.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accepter de louer le local situé 8 Grand'Place à Madame Kaïna BENYOUNES, fixe le montant mensuel de la location à 350.00 €, révisable annuellement, fixe le montant du dépôt de garantie à 1 mois de loyer soit 350.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer le bail et toutes les pièces correspondantes.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Virginie	CAZAUX
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Frédéric	MERLY
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

XVI. CESSION DE DROIT INDIVIS – PARCELLE C1737 (34/2019)

Monsieur le maire rappelle que la parcelle C 1737 a été cédée. Il convient désormais de délibérer sur l'accès indivis qui est cédé à l'acheteur. Maître VERDIER ne nous ayant pas fait parvenir les éléments pour délibérer, il est proposé de reporter ce vote à une séance ultérieure de conseil municipal.

XVII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Etat d'avancement des travaux route de Beaufort ? (question posée par Virginie CAZAUX) : Ces travaux sont en cours ; une tranche supplémentaire devrait être réalisée d'ici la fin de l'année.

2 – Remise en place des plots verts Chemin de Bartichoun ? (question posée par Loïc MAHE). Monsieur le maire indique qu'ils seront remis en place.

3 – Les travaux d'assainissement sont retardés.

4 – Etat d'avancement d'installation de la fibre ? (question posée par Jérôme PACHECO). Loïc MAHE indique que la commune de LAMASQUERE va passer avant Saint-Clar; la commune sera certainement équipée en 2021.

5 – Mise en place des candélabres sur la Grand Place : les travaux avancent bien. Les mâts devraient être bientôt posés.

6 – Le SDEHG accordant 80 % de subvention pour le remplacement des candélabres de forme ronde, il faudra faire le point sur les travaux à envisager.

7 – Travaux à l'atelier municipal : le réaménagement est presque achevé.

8 – Etat d'avancement des travaux d'extension du groupe scolaire ? (Question posée par Virginie CAZAUX). Le permis de construire sera déposé la semaine prochaine.

9 – Monsieur le maire indique que désormais la bibliothèque est municipale. Une ligne budgétaire de 0.50 cts/habitants est dédiée à son fonctionnement. Deux bénévoles ont suivi une formation pour la gestion de la bibliothèque. Sa gestion sera informatisée. Andrée CARDONA indique que le Foyer Rural a demandé à ce que le ménage soit fait.

10 – Il est évoqué la cantine à 1 € dans les médias, Muretain Agglo s'alignera t'elle sur ce prix ? (question posée par Jean-Pierre PAVAN). Monsieur le maire indique que ce n'est pas pour l'instant à l'ordre du jour.

11 – Loïc MAHE indique que le 2ème chemin de ballade a été balisé. Il demande s'il serait possible de poursuivre le projet le long de la route de Saint Lys. Monsieur le Maire annonce qu'il convient d'attendre.

12 – Etat d'avancement de l'équipement du parcours santé ? (question posé par Loïc MAHE) : Monsieur le Maire pense que ce projet n'est pas prioritaire.

13 – Ecole numérique rurale : les éléments sont en cours d'acheminement. Il conviendrait de se défaire du vieux matériel. Loïc MAHE a contacté une association qui recycle ce matériel et qui peut le récupérer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

<u>Tableau des signataires</u> :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CAZAUX	Virginie	
MAHE	Loïc	
MERLY	Frédéric	
GIULIANI	Martine	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIZZO	Jacques	
SUD	Annie	
TROUGNAC	Barbara	